PROCÈS-VERBAL

DU 1er OCTOBRE 2025

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

6 personnes assistent à la séance.

25-10-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2025

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2025**
4. **Informations et dépôt de documents**

4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire

5. **Administration générale**

5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 septembre 2025
5.3 Rémunération du personnel électoral pour l'élection générale du 2 novembre 2025

6. **Première période de questions**
7. **Sécurité publique et civile**

Pas de point à traiter

8. **Travaux publics-Transports**

8.1 Embauche des employés pour la saison hivernale

9. **Hygiène du milieu**
   Pas de point à traiter
10. **Aménagement, Urbanisme et développement**
    Pas de point à traiter
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
    Pas de point à traiter
12. **Dossiers des Élus**
13. **Varia**
14. **Deuxième période de questions**
15. **Levée de la séance**

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Gaétan Proulx

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 SEPTEMBRE 2025</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2025;

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

Municipalité de Les Hauteurs : informe la municipalité de l'achat d'une niveleuse et s'enquiert si Saint-Charles-Garnier aurait des besoins d'utilisation de cet équipement.

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC</u>

- Nomination de Mme Annick Marquis à titre de directrice générale de la MRC
- Nomination de M. Vincent Ostiguy à titre de directeur général adjoint à la MRC
- Des félicitations ont été mentionné pour les 20 ans de service au sein du monde municipale à Mme Gitane Michaud, M. Jean-Pierre Bélanger et pour les 35 ans de service de M. Jean-Pierre Pelletier.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-10-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Bruno Roy

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2025 au montant de 57 392.54$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 SEPTEMBRE 2025</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-005 **5.3- <u>RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025</u>**

ATTENDU le scrutin général prévu pour le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les*

référendums dans les municipalités donne le pouvoir aux municipalités d'établir la rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QUE cette même loi établit aussi les montants payables lors d'une élection;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier désire appliquer les montants prévus à la loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE la rémunération du personnel électorale lors de l'élection du 2 novembre 2025 soit établie en fonction du tableau suivant :

RÉSUMÉ DES SALAIRES SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025 SAINT-CHARLES-GARNIER

Poste	Scrutin	Votes par anticipation	Liste électorale	Comm. de révision
Président d'élection	671 $	447 $	0.505$/électeur	22,54 $
Secrétaire d'élection	503,25$	335,25 $	N/A	N/A
Scrutateur	20,13 $	20,13 $	N/A	N/A
Secrétaire bureau de vote	19,32 $	19,32 $	N/A	N/A
Vérificateur table d'identité	16,1	16,1	N/A	N/A
Membre comm. de révision	N/A	N/A	N/A	22,54 $
Primo	20,13	20,13	N/A	N/A

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

25-10-006

8.1 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA SAISON HIVERNALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier est responsable des opérations de déneigement de son réseau routier;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les employés d'hiver et affectés au déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier continue le lien d'emploi pour les postes d'employés d'hiver avec monsieur Sylvain Garon et Vincent Lambert;

QUE les conditions d'Emplois de messieurs Garons et Lambert soient en fonction du contrat d'embauche déjà en place indexé selon l'indice du prix à la consommation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Pas de point à traiter

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pas de point à traiter

12. DOSSIERS DES ÉLUS

_____
_____
_____
_____

13. VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-10-007 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx de la lever de l'assemblée à 19h28.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier